



DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL  
26 rue du Loup  
01440 VIRIAT

## **Compte rendu assemblée générale**

**ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON**

Samedi 29 Octobre 2016 à 8 h 30

à VIRIAT (salle des fêtes)

## **- ORDRE DU JOUR -**

### **8 H 30**

- Accueil des participants, signature du listing de présence, vérification des pouvoirs et remise des enveloppes contenant les supports de vote.

### **9 H 00**

- Accueil par :

M. Jean François JANNET, Président du District

M. Bernard PERRET, Maire de Viriat et Conseiller départemental

- Présentation de la Commission Communication.

- Annonce du quorum.

- Désignation des scrutateurs.

- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par Jean François JANNET.

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin de saison tenue à Culoz le 25 Juin 2016.

- Allocution du Président.

- Examen des vœux.

- Présentation et approbation des candidats, de la procédure pour les élections des membres du District aux AG de la Ligue Auvergne Rhône Alpes (LARA).

### **MI-TEMPS 15 MINUTES**

- Présentation des comptes financiers.

- Rapport de Monsieur le Commissaire aux Comptes.

- Approbation des comptes 2015/2016.

- Affectation du résultat.

- Questions diverses (elles doivent être déposées par écrit pour le 23 Octobre 2016).

- Proclamation des résultats des votes des représentants du district aux Assemblées Générales de la Ligue Auvergne Rhône Alpes

- Information du Président.

- Allocution de Monsieur le Président de la Ligue Rhône Alpes de Football ou son représentant.

- Verre de l'amitié

### **Personnalités présentes :**

- M. BARBET Bernard, Président Ligue Rhône Alpes de Football.
- M. PERRET Bernard, Maire de Viriat et Conseiller départemental.

### **Membres du Comité Directeur présents :**

BENOIT Pierre, BERGER Christine, BERNARD Alain, BOUHILA Sarah, CHENE Patrick, CONDET Jacques, JANNET Jean François, JOSSERAND Alain, LACQUES Maurice, LUCET Georges, MAIRE Jacques, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PELLET François, PITARD Patrick.

### **Membres des Commissions présents :**

CHATEL Régis, DUROUX Jacky, FEYEUX Michel, JACUZZI Geneviève, MARQUES Christine, PRADA René, REYDELLET Jacques, SALINI Fabienne.

### **Personnel administratif présent :**

DEBOURG Myriam (secrétariat), TEPPE Esther (secrétariat).

### **Membres du Comité de Direction excusés :**

BOSSET Régis, BOUHILA Katia, POULARD Christine, STRIPPOLI Guillaume.



Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui sera annexée au présent procès-verbal.

La dite feuille d'émargement permet de constater que :

Sur les 108 clubs convoqués :

- 95 clubs présents.
- 13 clubs absents : Balan FC, Belley CS, Bourg Sud, Bressolles, Châtillon la Palud, CO Plateau, Colomieu, Injoux Génissiat, Jasseron Meillonas, Massignieu, Plaine de l'Ain, Sermoyer, St Maurice de Gourdans.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer suivant l'ordre du jour.

La Commission des Opérations de Surveillance Electorales a désigné les personnes suivantes comme scrutateurs :

- GALLICE Catherine (SC Portes de l'Ain)
- BENEJAN Henri (AS Bâgé)
- CANTIN Martial (Plaine Revermont Foot)
- LOUVENAZ Yves (US Jujurieux)
- MAURIN Thierry (FC Lescheroux St Julien)

## ALLOCUTIONS et MOTS D'ACCUEIL

### A 9 H 00, le Président Jean François JANNET ouvre la séance.

Monsieur le Président de la ligue Auvergne Rhône Alpes,  
Monsieur le Conseiller départemental et maire de Viriat,  
Monsieur le responsable du service des sports au Conseil Général,  
Monsieur le représentant du cabinet comptable KPMG,  
Monsieur le président du club du CS Viriat,  
Mesdames et Messieurs les représentants des clubs,  
Messieurs les représentants de l'amicale des anciens Ain/Jura  
Monsieur le président de l'Amicale des arbitres  
Monsieur les représentants de la Presse,  
Chers amis,

Je déclare ouvert cette assemblée générale ordinaire de début de saison 2016/2017.

Je tiens à féliciter en préambule les nouvelles et les nouveaux dirigeants de club qui ont pris leur fonction en ce début de saison et je leur souhaite aujourd'hui la bienvenue.

Je vous informe que, depuis deux saisons, nous invitons Mesdames les vice-présidentes, chargées des sports au Conseil Départemental, la Direction Départementale et de la Cohésion Sociale et le Comité Départemental Olympique et Sportif uniquement à l'assemblée générale de fin de saison, c'est-à-dire à celle de juin.

Je dois vous présenter les excuses des membres du comité de direction :

Madame le docteur Christine POULARD, pour raisons professionnelles, Madame Katia BOUHILA qui accompagne notre sélection U15 filles ce jour à Hauteville ainsi que Messieurs Guillaume STRIPPOLI et Régis BOSSET.

Si une assemblée générale est l'occasion de se rassembler malheureusement certains de nos collègues sont éprouvés par la maladie ou bien ils soutiennent des êtres chers à leur cœur et au nom de la solidarité, je leur souhaite à toutes et à tous de prompts rétablissements.

Mais comme chaque saison, des membres de nos familles, des personnes que nous aimions, des êtres que nous avons côtoyés, nous ont dit adieu. Que l'on ait une pensée pour eux dont une pour Monsieur Franck GAMBÉY dirigeant de l'US Feillens qui nous a quitté durant cette semaine.

Mais aujourd'hui à titre posthume, je dédie cette AG, à un grand Monsieur du football départemental, Monsieur René TREMBLAY, qui fut un grand dirigeant bénévole avec en point d'orgue la précédenance du district de l'Ain de 1980 à 1992.

Monsieur TREMBLAY, nous a quitté il y a quelques semaines et il mérite notre souvenir et notre respect pour tout son investissement à faire évoluer le district de l'Ain. On lui doit notamment la construction de l'ancien bâtiment du district, place du Maquis à Bourg inauguré le 14 avril 1986. Ce jour-là, devant un parterre d'élus, il avait déclaré dans son discours inaugural, je le cite « que créer des clubs, c'est lutter aussi contre la désertification de nos villes et villages, c'est lutter contre l'oisiveté, contre la délinquance » Monsieur TREMBLAY était un visionnaire mais il fut également à l'origine de la venue de clubs évoluant dans le

district du Rhône et dont le siège était dans notre département à rejoindre notre district. Il fut un homme de consensus, affable, sérieux et compétent ayant gagné la confiance de tous ces collègues du district.

Aussi pour Monsieur TREMBLAY et pour nos chers disparus, je vous demande de vous lever pour observer une minute de silence en leur mémoire.

Je vous remercie.

Je vais passer maintenant la parole à Monsieur Bernard PERRET, Conseiller Départemental du Canton de Bourg en Bresse 1, maire de cette commune de Viriat et ancien illustre footballeur du feu club de Saint Etienne du Bois.

**Monsieur Bernard PERRET, Conseiller Départemental du Canton de Bourg en Bresse 1, maire de Viriat**

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des présents.

C'est avec plaisir qu'il accueille cette assemblée générale de début de saison.

Après présentation de sa commune et remerciements au District pour son implantation à Viriat, il félicite et remercie tous les bénévoles pour le travail effectué au sein de leur club.

Il souhaite à l'ensemble des présents une bonne assemblée générale.

**Approbation du procès-verbal des assemblées générales**

**Approbation du procès verbal de l'assemblée générale de fin de saison du 25 Juin 2016 à CULOZ**

Adopté à l'unanimité.

**Allocution du Président du District**

Mesdames, Messieurs,

Je commencerai mon allocution en évoquant les visages de Janus.

Janus, vous ne le trouverez pas dans notre fichier des licenciés, ni d'ailleurs dans un autre sport à moins qu'il ait un homonyme.

Janus, était une divinité romaine qui présidait aux commencements et aux passages. Il était toujours représenté par deux visages, l'un tourné vers le passé et l'autre vers le futur.

Maitre du temps, il ouvrait et fermait les cycles en maintenant l'équilibre et la continuité.

Le début d'une mandature reste un passage obligé avec la précédente mais c'est aussi la promesse d'un nouveau cycle et d'un nouvel élan. C'est à la fois, le moment où l'on regarde le chemin parcouru et le moment où l'on fédère son enthousiasme et ses forces pour porter de nouveaux projets collectifs.

Certes, notre vie est désormais rythmée par la vitesse de la communication, via tous les réseaux sociaux à notre disposition. Elle est réglée par d'innombrables sources d'informations qui font que souvent nous réagissons sans vraiment comprendre le bienfondé de celles-ci.

Mais comme Janus, restons les maîtres du temps.

N'oublions pas trop vite le passé.

Lors de notre précédente AG du 25 juin, nous évoquions l'Euro 2016 qui n'en était qu'à ces débuts avec des promesses de réussite.

Et, ce fut une belle réussite, malgré notre défaite en finale, car le succès a été rendu grâce à des stades remplis de vrais supporters et une organisation bien gérée.

Le football en est sorti grandi et nous n'oublions pas que c'est notre sport favori qui a été au centre de l'actualité et que grâce à cela, nous bénéficions actuellement d'un engouement au niveau des jeunes et de leurs parents, vérifié par le nombre de licences en football d'animation.

De manière plus ou moins éloignée, vous avez été des artisans de ce succès.

N'oublions pas trop vite le passé.

Lors de notre précédente AG du 25 juin, nous étions encore dans la ligue Rhône Alpes et maintenant nous sommes entrés dans la nouvelle entité Auvergne-Rhône-Alpes.

Désormais, nous devons nous habituer à LAURA Foot, dénomination de cette nouvelle ligue qui remplace notamment la ligue Rhône-Alpes, qui fut par le passé la ligue du lyonnais, presque centenaire.

Il faut savoir reconnaître tout le travail de ces femmes et de ces hommes qui ont permis de construire une ligue ambitieuse et prospère qui n'a jamais oublié les fondamentaux que sont le respect, le dévouement et la solidarité.

N'oublions pas trop vite le passé.

Lors de notre précédente AG, des personnes ont décidé de passer la main après de très belles carrières de bénévoles. On leur doit également du respect pour leur investissement, leur compétence et leur conviction à rechercher le meilleur pour notre football départemental. Tout le travail accompli par le passé par ces gens-là a été et reste utile pour aller encore plus loin chercher un développement cohérent et constructif. Merci à eux.

Donc, n'oublions pas trop vite le passé, mais regardons également le deuxième visage de Janus, tourné vers le futur.

Car aujourd'hui, c'est déjà demain.

Le devoir d'inventer l'avenir est aujourd'hui plus urgent que le droit d'inventaire. Il faut travailler avec lucidité et intransigeance. Cela implique de croire en de vraies valeurs, lutter contre les inégalités, redonner du souffle à certaines catégories, de l'espoir aux clubs qui se sentent oubliés dans de grandes structures territoriales.

Car aujourd'hui, c'est déjà demain.

Il faut faire confiance à la génération montante de dirigeantes et dirigeants. Nous devons les aider à prendre le relais, nous devons accepter de partager leurs envies de faire bouger les choses.

Ce sont nos différences d'opinions, qui permettront de construire des solutions solides et qui contribueront à ce que le football soit prospère au sein de chaque secteur de notre département.

Car aujourd'hui, c'est déjà demain.

Le programme de la mandature a été élaboré principalement en préparant le futur.

Je vous en rappelle les 5 grandes lignes sans ordre de priorités.

- 1 : Améliorer la communication car il est indispensable de valoriser notre sport et montrer le maximum d'initiatives prises dans vos clubs.
- 2 : Mettre en place une commission spécifique intitulée « Comprendre le football de demain ». Cette commission doit prendre en compte les pratiques futures, la fidélisation des licenciés ainsi que réfléchir au rapprochement avec des structures privées.
- 3 : Réviser la pyramide des catégories et assouplir les modalités de programmation des matchs.
- 4 : Gérer la partie financière avec une vision à moyen et long terme en évitant la mise en difficulté des clubs et de l'instance départementale. Il faut avancer avec des projets réalistes et planifiés.
- 5 : Organiser des réunions avec les conseillers départementaux, les maires et les présidents de clubs pour échanger sur l'évolution du football sur leur territoire mais également pour montrer vos valeurs ainsi que votre investissement personnel.

Car aujourd'hui, c'est déjà demain.

Aujourd'hui, nous ne devons pas faire la course aux licences mais privilégier la qualité d'accueil, aujourd'hui nous ne devons pas faire la course aux licences mais savoir former, éduquer et partager.

Mais demain, nous devons être soucieux de nos licenciés, qui sont passés pour certains de l'amour du maillot, à la non reconnaissance de leurs dirigeants et de leurs éducateurs en ne respectant plus les règles basiques du sport collectif. Aujourd'hui, le football départemental, c'est 2300 dirigeants ou dirigeantes qui s'occupent de plus de 600 rencontres hebdomadaires, plus de 20000 matchs par saison.

Mais demain, nous devons être soucieux de nos licenciés car si le football d'animation s'inscrit sur une augmentation constante des effectifs, les autres catégories s'étiolent. Nos compétitions visant les adolescents et les adultes risquent de devenir de moins en moins attractives.

Aujourd'hui, nous misons sur le football féminin, son évolution est intéressante et sa pratique demeure exemplaire.

Mais demain, nous devons être soucieux de la formation d'éducatrices et d'arbitres féminins mais aussi promouvoir le football féminin dans le cadre de la coupe du monde 2019 en France.

Mais aujourd'hui, tout simplement, sachez que je suis fier de vous.

Fier de votre travail au quotidien car vous êtes le socle de notre football.

Fier de voir des présidentes et présidents, des dirigeantes et dirigeants actifs.

Fier de vos engagements pour privilégier des qualités d'accueil aux jeunes et nouveaux licenciés.

Fier de l'accomplissement de vos tâches qui sont multiples, accaparantes, parfois angoissantes et généralement ignorées de vos joueurs.

Je souhaite sincèrement que durant cette mandature, nous n'oublions pas trop vite le passé et que nous nous tournerons sereinement vers demain.

Que les deux visages de Janus, l'un tourné vers le passé et l'autre vers le futur, se fige un moment sur le temps présent pour qu'ensemble on collabore avec un œil de sagesse, l'autre œil étant fait de respect avec un sourire partagé sur notre connivence à travailler ensemble.

Merci pour votre attention.

## Voeux

### Vœu n° 1

#### Règlement U19

Résumé : modifications des règlements (équipier premier) suite à AG du 25/06/16.

Avis du comité de direction : favorable à l'unanimité.

Mise en application : immédiate (saison 2016/2017), dès la 2<sup>ème</sup> phase.

Rapporteur à l'AG : Joël MALIN.

### U19

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p><b><u>Équipier premier :</u></b> <i>Les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase. Le nombre de matchs joués pour les équipes de ligue commence au début de chaque phase.</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure.</li><li>2- Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 2 matchs en équipe supérieure.</li><li>3- Au cours de la troisième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure.</li></ol> <p>En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne pourra faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.</p>	<p><b><u>Équipier premier :</u></b> <i><del>Les compteurs des équipes de district sont remis à zéro au début de chaque phase. Le nombre de matchs joués pour les équipes de ligue commence au début de chaque phase</del> <b>la deuxième phase</b></i></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure <b>depuis le début de la saison.</b></li><li>2- Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de <b>5</b> matchs en équipe supérieure <b>depuis le début de la saison.</b></li><li>3- Au cours de la troisième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de <b>4</b> joueurs ayant joué plus de <b>7</b> matchs en équipe supérieure <b>dont un seul ayant joué plus de 12 matchs depuis le début de la saison.</b></li></ol> <p>En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne pourra faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.</p>

## Vœu n° 2

### **Règlement U17**

Résumé : modifications des règlements (équipier premier) suite à AG du 25/06/16.

Avis du comité de direction : favorable à l'unanimité.

Mise en application : immédiate (saison 2016/2017), dès la 2<sup>ème</sup> phase.

Rapporteur à l'AG : Joël MALIN.

## **U17**

<b>Texte actuel</b>	<b>Nouveau texte proposé</b>
<p><b><u>Equipier premier :</u></b> <i>Les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase. Le nombre de matchs joués pour les équipes de ligue commence au début de chaque phase.</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure.</li><li>2- Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 2 matchs en équipe supérieure.</li><li>3- Au cours de la troisième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure.</li></ol> <p>En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne pourra faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.</p>	<p><b><u>Equipier premier :</u></b> <i><del>Les compteurs des équipes de district sont remis à zéro au début de chaque phase. Le nombre de matchs joués pour les équipes de ligue commence au début de chaque phase</del> <b>la deuxième phase</b></i></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure <b>depuis le début de la saison.</b></li><li>2- Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure <b>depuis le début de la saison.</b></li><li>3- Au cours de la troisième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 4 joueurs ayant joué plus de 7 matchs en équipe supérieure <b>dont un seul ayant joué plus de 12 matchs depuis le début de la saison.</b></li></ol> <p>En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne pourra faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.</p>

### Vœu n° 3

#### **Règlement U15**

Résumé : modifications des règlements (équipier premier) suite à AG du 25/06/16.

Avis du comité de direction : favorable à l'unanimité.

Mise en application : immédiate (saison 2016/2017), dès la 2<sup>ème</sup> phase.

Rapporteur à l'AG : Joël MALIN.

### **U15**

<b>Texte actuel</b>	<b>Nouveau texte proposé</b>
<p><b>Equipier premier :</b> <i>Les compteurs sont remis à zéro au début de chaque phase. Le nombre de matchs joués pour les équipes de ligue commence au début de chaque phase.</i></p> <p>1- Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure.</p> <p>2- Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 2 matchs en équipe supérieure.</p> <p>3- Au cours de la troisième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure.</p> <p>En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne pourra faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.</p>	<p><b>Equipier premier :</b> <i>Les compteurs des équipes de district sont remis à zéro au début de chaque phase. Le nombre de matchs joués pour les équipes de ligue commence au début de chaque phase <del>la deuxième phase</del></i></p> <p>1- Au cours de la première phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 3 matchs en équipe supérieure <b>depuis le début de la saison.</b></p> <p>2- Au cours de la deuxième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure <b>depuis le début de la saison.</b></p> <p>3- Au cours de la troisième phase, une équipe inférieure ne pourra faire jouer plus de 4 joueurs ayant joué plus de 7 matchs en équipe supérieure <b>dont un seul ayant joué plus de 12 matchs depuis le début de la saison.</b></p> <p>En cas d'équipe(s) supérieure(s) au repos, une équipe ne pourra faire jouer plus de 2 joueurs ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure dans le respect des 3 points précédents.</p>

**Vote de l'assemblée générale pour les 3 vœux :** adopté à la majorité (contre : 0 – abstention : 8) avec mise en application dès la 2<sup>ème</sup> phase de la saison 2016/2017.

#### **Vœu n° 4 du club d'AIN SUD FOOT**

Pour le nombre de joueurs autorisés à jouer en équipe inférieure : prendre l'article 17 du District sur les équipes réserves à 11 (4 joueurs de plus de 7 matchs dont 1 de plus de 12 matchs).

**Avis du Comité de Direction :** défavorable à la majorité (contre : 14 – abstention : 4)

**M. BOURGEON, Président du club d'Ain Sud Foot, retire le vœu.**

### **VCEU n° 5 du club d'AIN SUD FOOT**

Nous souhaitons que la finale de la Coupe de l'Ain ait lieu toutes les années dans un lieu différent et plus exclusivement à Bourg.

Chaque club pourrait faire une demande pour l'organiser et le comité directeur choisira le lieu comme cela se passe pour la coupe Rhône Alpes de football.

**Avis du Comité de Direction** : défavorable à la majorité (pour : 4 - contre : 12 – abstention : 2)

**Vote de l'assemblée générale** : adopté à la majorité (pour : 55 – contre : 27 – abstention : 13). La modification du lieu de la finale de la coupe de l'Ain interviendra pour la saison 2017/2018.

## **ELECTIONS DES MEMBRES DU DISTRICT AUX AG DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES**

### **Elections des membres du District aux AG de la Ligue**

8 candidats se sont présentés et leur candidature a été contrôlée et validée par La Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Il ne faudra en retenir que 7, celui restant sera considéré comme suppléants.

#### **Liste des candidats :**

PITARD Patrick (comité de direction district)  
BERGER Christine (comité de direction district)  
BERNARD Alain (comité de direction district)  
CHENE Patrick (comité de direction district)  
CONTET Jacques (comité de direction district)  
GARCIN Jean Jacques (FC Serrières Villebois)  
JOSSERAND Alain (comité de direction district)  
MALIN Joël (comité de direction district)

## **Comptes financiers**

### **A) Bilan et compte d'exploitation de la saison 2015/2016**

Georges LUCET et Alain JOSSERAND présentent les comptes 2015/2016 (1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016). Ces derniers ont été présentés au comité de direction dans leur version définitive le 18 Octobre 2016.

Le cabinet KPMG a réalisé le contrôle des comptes. Les informations ont été mises à la disposition des clubs comme le prévoit nos statuts.

Les comptes financiers font apparaître un résultat positif de 43.285,76 Euros.

Remerciements aux membres du comité de direction, au personnel administratif et technique qui sont raisonnables et sérieux dans les dépenses.

La parole est cédée à M. GATTA, représentant le cabinet de commissariat aux comptes KPMG.

## **B) Rapport du Commissaire aux comptes)**

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association District de l'Ain de Football, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1) Opinion sur les Comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **2) Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3) Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **C) Approbation des comptes 2015/2016 tel que présentés**

**Vote de l'assemblée générale** : adopté à la majorité (abstention : 3).

### **Affectation du résultat (solde bénéficiaire rentrant dans les comptes du district)**

**Vote de l'assemblée générale** : adopté à l'unanimité.

## **Questions diverses**

### **AS Misérieux Trévoux (M. Jean Jacques HEMONT)**

#### **1/ Statut arbitrage**

Dans la ligue et les districts d'Auvergne, l'article 33 sur les jeunes et très jeunes arbitres a été modifié lors de l'assemblée générale du 21 juin 2014.

1) un arbitre est sénior dès 18 ans et couvre son club à part entière contre 23 ans au district de l'Ain.

2) Les très jeunes arbitres peuvent participer à la couverture de leur club (1 par club) si le club prend en charge la totalité des frais inhérents.

Comment vont s'aligner les deux ligues ?

#### **Intervention de Bernard BARBET, Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes**

Aucune réponse ne peut être apportée à ce jour. En effet, les règlements du Statut de l'Arbitrage des 2 ligues sont différents.

Il espère qu'un « compromis » pourra être trouvé concernant la « fusion » de ces 2 obligations.

#### **2/ Question sur les Arbitres assistants de District**

Les arbitres assistants de district ne remplissent aucunes conditions de couverture pour leur club (article 33), malgré le fait qu'ils arbitrent tous les dimanches sur la touche ou en central(en cas d'absence d'un officiel).

Je propose donc "un carnet de club" signé par l'arbitre officiel du match en fin de rencontre et qui oblige le club à présenter à chaque match de championnat de district un arbitre avec sa licence d'arbitre assistant à jour, pour que ce carnet en fin de championnat permette de compter pour 1 arbitre représentant légal du club si la totalité des matchs a été réalisés.

Ce qui donne un carnet par division et permet au club de ne pas être en infraction vis à vis du district.

Si l'arbitre n'est que bénévole sans licence d'arbitre assistant le carnet ne sera pas rempli par l'officiel.

#### **Intervention de Joël MALIN**

La Commission n'ayant pas eu le temps nécessaire pour étudier cette question, aucune réponse ne peut apporter.

A ce jour, il y a un statut fédéral. Le statut régional est applicable s'il n'amoindrit pas le fédéral.

## Proclamation des résultats des votes

**Inscrits** : 108 clubs représentant 917 voix.  
19 membres du comité de direction représentant 19 voix

**Votants** : 93 clubs représentants 854 voix.

### Election des représentants aux assemblées générales de la Ligue Rhône Alpes

Sont élus :

PITARD Patrick : 659 voix  
BERGER Christine : 638 voix  
BERNARD Alain : 713 voix  
CHENE Patrick : 752 voix  
CONTET Jacques : 777 voix  
JOSSERAND Alain : 682 voix  
MALIN Joël : 628 voix

Suppléant :

GARCIN Jean Jacques : 607 voix

## Informations du Président

Pour débiter, je vous demande de ne pas placer votre AG de club le vendredi soir 30 juin pour vous rendre à celle du district dont le lieu n'est pas connu à ce jour.

Celle-ci était prévue le vendredi 23 juin mais la Fédération Française a programmé une assemblée fédérale le 24 juin à Amiens et je devrais donc m'y rendre ainsi que les membres de la ligue. Merci pour votre compréhension.

Lors de la prochaine AG, nous devrions modifier nos statuts ou à défaut le faire en octobre 2017 pour nous conformer aux statuts type proposés par la Fédération. Tous les districts devront adoptés ces nouveaux statuts avant le 31 décembre 2017. Les districts auront tout de même la possibilité d'avoir certaines options et dès janvier 2017, un groupe de travail va préparer une version adaptée à notre district pour vous la soumettre au vote. Ce groupe exploitera également les statuts de la nouvelle ligue pour s'aligner sur ses articles fondamentaux.

Lors de la saison prochaine, nous parlerons de nouvelles dénominations pour nous conformer à la réglementation fédérale. Ainsi nous parlerons de N1 pour le national, N2 pour la CFA, N3 pour la CFA2 et R1 pour l'honneur de ligue, R2 pour l'honneur régional, R3 pour la promotion d'honneur régional et ainsi de la D1 (D pour Départemental) pour remplacer notre dénomination d'excellence, D2 pour la promotion d'excellence, D3 pour la première division, D4 pour la seconde division, D5 pour la troisième division et D6 pour la quatrième division. Ces nouvelles dénominations seront effectives dès la saison 2017/2018.

AG début de saison – Viriat le 29/10/16

Egalement des changements dans le décompte des points pour se conformer à une décision fédérale : la victoire fera 3 points, le nul 1 point et la défaite 0 point, le forfait faisant – 1 point. Donc exit la distribution des points dans notre version actuelle.

Autre changement mais celui-ci ponctuel et avec effet dès la semaine prochaine, c'est le passage aux horaires d'hiver pour les matchs et je vous invite à consulter ceux-ci par l'intermédiaire de l'article 33 de nos règlements.

Prochainement, il sera adressé aux clubs le nouveau décret sur les buts mobiles et je vous demande d'en prendre connaissance car vous êtes impactés au niveau responsabilité.

Quant au nombre de licenciés à ce jour, nous enregistrons une légère baisse par rapport à la saison dernière à date comparative et donc l'effet Euro 2016 ne devrait pas être au rendez-vous que cela soit au niveau départemental, au niveau régional et par conséquent au niveau national car la plupart des districts et ligues enregistrent la même tendance.

Pour clore mes propos et revenir à ce début de mandature, vous avez pu constater des changements dans différentes commissions.

Ces modifications ont eu lieu après les élections de l'AG du district du 25 juin car avec le mode actuel du vote plurinominal il était impossible de constituer avant cette date, un bureau, des commissions car personne ne pouvait prédire le résultat du vote.

Donc il a fallu composer après le 25 juin et j'assume mes choix qui ont parfois été des crève-cœurs, devant rechercher les compétences, l'équilibre dans les représentations des commissions mais aussi privilégier l'aspect humain pour gagner en cohérence pour l'intérêt du district. Le district doit fonctionner comme une entreprise de bénévoles et ce mode présente certainement des avantages mais je peux le comprendre, il possède également des limites.

Maintenant, je dois conduire cette nouvelle équipe et j'espère qu'ensemble, nous serons à même de collaborer pour faire progresser l'instance départementale.

Merci pour votre attention.

## **Allocutions de fin de travaux**

### **Bernard BARBET, Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football**

Après avoir salué l'ensemble des présents, il rappelle que c'est toujours avec plaisir qu'il assiste aux assemblées du District de l'Ain.

Il s'associe au propos d'ouverture de Jean François JANNET et à une pensée particulière pour M. René TREMBLAY.

Il revient sur quelques points de cette assemblée générale :

#### Les vœux :

Lieu des finales de la Coupe de l'Ain : il n'a pas de position à ce sujet mais souligne qu'elle n'a pas toujours eu lieu à Bourg en Bresse et que celle de la Coupe de France a bien toujours lieu à Paris !!

Au niveau de la Ligue, il est difficile d'avoir un stade dédié c'est pourquoi celles-ci sont décentralisées.

Il ne sera pas simple de décentraliser cette manifestation que le F.Bourg en Bresse Péronnas la maîtrisait bien.

#### Les finances :

Félicitations à Georges LUCET pour sa maîtrise des coûts et de ne pas appliquer d'augmentation des tarifs.

#### Questions diverses :

Les demandes du club de l'AS Misérieux Trévoux sont recevables.

Concernant le statut de l'arbitrage, son règlement est un pis-aller mais toutefois utile. Il faut valoriser l'arbitrage et préfère que les arbitres viennent à l'arbitrage par vocation et non pas par obligation du statut.

#### Nouvelles appellations et décomptes des points :

Les instances ont obligation de s'y plier et de s'y soumettre.

Il était le seul président de ligue à s'opposer aux changements dans le décompte des points.

#### Effectifs :

Malheureusement l'Euro 2016 n'a pas eu les retombées escomptées.

Les effectifs sont stables (pas de baisse en vue) mais avec une augmentation dans le foot d'animation.

#### Feuilles de Match Informatisées :

La FMI se passe bien en Rhône Alpes avec 93-95 % de réussite chaque week-end.

A noter également un changement au niveau des certificats médicaux qui seront valables 3 ans.

#### La Ligue Auvergne Rhône Alpes :

- Application de l'augmentation des tarifs comme annoncée en Juin 2016.

- Signature le 9/11/16 de l'achat du site de Tola Vologe.

- Fusion effective des 2 ligues depuis le 25/10/16 mais elles fonctionneront chacune de leur côté pour cette saison 2016/2017.

- Au niveau des compétitions, aucun changement à prévoir au niveau départemental mais mise en place de 2 zones géographiques (Ouest et Est) au niveau régional.

Pour finir il souhaite une bonne saison 2016/2017 à tous.

Jean François JANNET remercie Bernard BARBET, Bernard PERRET, Philippe GATTA et souhaite une excellente saison aux clubs.

M. Patrick BERGER, Président du CS Viriat, clôt cette assemblée en invitant les clubs au verre de l'amitié.

La séance est levée à 12 H 00.